

Brandin courut après lui; un coup de feu par...

Il est résulté des témoignages qu'une lutte s'était éta...

Toutefois, la prévention, soutenue par M. l'avocat-gé...

Mais la Cour, considérant que c'était par le fait même...

Les débats du procès de l'Univers contre M. Dentu...

Le Tribunal correctionnel a condamné aujourd'hui, p...

Les sieurs Bouillette, marchand de veaux à Marines...

Le sieur Sébrier, marchand de charbon aux Bati-g...

Les faits suivants, relevés par l'instruction, ont été c...

Le sieur Perronet, restaurateur à Neuilly, avait traité...

Cette fois, voulant éclaircir ses soupçons, il chargea un...

Dans le cours de l'instruction, le sieur Sébrier a fait...

Le Tribunal a condamné à six mois de prison et 50 fr...

Les sieurs Lefèvre et Bornibus, marchands de lait...

en gros, rue de Milan, 19, employaient, depuis plusieurs...

Ils confièrent la surveillance de Jouvin, contre lequel...

Les livraisons du lait se font habituellement par Jouvin...

Traduit devant le Tribunal correctionnel sous la préve...

Nous étions sur l'ouvrage, dit le maçon Marvélol,...

M. le président : Celui que vous appelez Bibi était sans...

Le maçon : Mon gâcheur, oui, et un bon. Sur le coup,...

M. le président : Fort bien, mais parlez-nous du préve...

Le maçon : Bouvier, c'est encore un gâcheur qui travaillait...

Bouvier : Puisque j'arrivais de Boulogne, je pouvais...

Le maçon : Ah! mais non, il n'arrivait pas de Boulogne...

Bouvier : J'ai jamais dit que non. On arrivait de Boulogne...

Le maçon : Bon pour le pas guillotage, mais c'est pas la première fois...

En attendant que la prière du brave maçon soit accom...

La Compagnie des agents de change de Paris, dans son...

Dans le courant de la nuit dernière, des malfaiteurs...

posée, et ont pu s'échapper ensuite sans avoir été vus ni...

Un garçon de chantier, le sieur Vignerou, au service...

Interrogé sur la possession de ces valeurs, l'étranger...

Érasmus. Dans notre numéro d'hier, Cour d'assises de la Seine...

Les grandes affaires de soieries qui viennent d'être...

Cette vaste opération, qui est sans précédent jusq...

Bourse de Paris du 23 Décembre 1856. Au comptant, D'r c. 66 60. Hausse « 33 c.

AU COMPTANT. 3 0/0 j. du 22 juin... FONDS DE LA VILLE, ETC.

A TERME. 3 0/0... Cours. Plus haut. Plus bas. Cours

CHEMINS DE FER COTÉS AU PARQUET. Paris à Orléans... 1305 — Bordeaux à la Teste...

On sait l'importance considérable qu'ont acquise de nos jours...

Le journal l'INDUSTRIE paraît le samedi, sur beau papier...

Tout abonné d'un an à droit, COMME PRIME, A UNE NOUVELLE ET MAGNIFIQUE CARTE...

Cette carte, l'une des plus complètes qui aient paru, renferme...

Les valeurs négociées sur notre marché financier sont aujourd'hui...

À l'Opéra-Comique, pour les débuts de M. Berthelier, 6^e...

À la Porte-Saint-Martin, 166^e représentation du Fils de la Nuit...

ROBERT-HOUDIN. — Hamilton apporte chaque soir un nouveau soin...

SPECTACLES DU 24 DÉCEMBRE. Opéra. — Les Huguenots.

Opéra-Comique. — Maître Pathelin, Jean de Paris.

Opéra. — Les Huguenots.

Opéra-Comique. — Maître Pathelin, Jean de Paris.

Opéra. — Les Huguenots.

Opéra-Comique. — Maître Pathelin, Jean de Paris.

Opéra. — Les Huguenots.

Opéra-Comique. — Maître Pathelin, Jean de Paris.

Opéra. — Les Huguenots.

Opéra-Comique. — Maître Pathelin, Jean de Paris.

Opéra. — Les Huguenots.

Opéra-Comique. — Maître Pathelin, Jean de Paris.

Opéra. — Les Huguenots.

Opéra-Comique. — Maître Pathelin, Jean de Paris.

Opéra. — Les Huguenots.

Opéra-Comique. — Maître Pathelin, Jean de Paris.

Opéra. — Les Huguenots.

Opéra-Comique. — Maître Pathelin, Jean de Paris.

Opéra. — Les Huguenots.

Opéra-Comique. — Maître Pathelin, Jean de Paris.

Opéra. — Les Huguenots.

Opéra-Comique. — Maître Pathelin, Jean de Paris.

Ventes immobilières. AUDIENCE DES CRIÉES. MAISON DE LATOUR-MAUBOURG A PARIS

Ventes par autorité de justice. Le 24 décembre. En l'hôtel des commissaires-priseurs...

SOCIÉTÉ DU CRÉDIT DES PAROISSES. L'Assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société...

CAFFÉ MOULU de PINEAU-BUISSON, à Chartres. Économie et supériorité. Diners à toute heure...

NETTOYAGE DES TACHES. Sur la soie, le velours, la laine, sur toutes les étoffes...

Le tirage de la LOTERIE SAINT-ROCH est remis irrévocablement au 26 janvier prochain. La Loterie Saint-Roch vient d'adresser une troisième circulaire à tous les détenteurs de ses billets pour leur rappeler que les billets payés ou réglés avant le tirage auront seuls droit aux chances de gain, et que s'il arrivait que ces billets non payés ou réglés gagnent un lot, le bénéfice en appartiendrait à l'œuvre.

On trouve encore les derniers billets de 1 franc de la Loterie Saint-Roch, concourant au tirage 146,500 francs de lots, à Paris, à l'agence générale, chez M. LETHEUX, 35, rue Neuve-des-Petits-Champs, et à l'administration centrale, 1, rue Embouque-d'Or, à Montpellier.

Toute demande de dix billets (total 10 fr.) donne droit à la liste franco du tirage du 26 janvier et à des numéros assortis.

5 FR. PAR AN. PARIS ET PROVINCE. LE JOURNAL DU CRÉDIT PUBLIC PARAIT LE SAMEDI sur 16 pages in-4° à 3 colonnes.

Le journal est depuis longtemps accrédité dans la presse industrielle et financière. Le développement qu'il donne aujourd'hui à son capital et à son personnel administratif, l'adjonction des éléments nouveaux qu'il introduit dans sa rédaction, sont nécessités par l'importance même de la clientèle qu'il s'est acquise pendant une année d'existence et de succès. Ne spéculant jamais sur son propre compte, les conseils qu'il donne sont toujours indépendants et désintéressés.

CHRONIQUEUR

IL ENREGISTRE : Tous les documents financiers ; — les cours de toutes les valeurs françaises ou étrangères ; — le chiffre et la valeur nominale des actions et obligations ; — l'importance de leur revenu ; l'époque du paiement des intérêts et dividendes ; — l'époque et le résultat des tirages d'obligations ; — l'époque des versements et appels de fonds ; — l'époque des émissions et échanges de titres ; — les comptes-rendus des assemblées générales et les rapports des Compagnies.

IL DONNE DANS CHAQUE NUMÉRO :

Un Courrier politique et financier ; — un Bulletin de la Bourse de Paris ; — une Revue de tous les parquets de province ; — une Chronique des chemins de fer ; — un Tableau de leurs recettes ; — des Correspondances régulières sur le mouvement financier de Francfort, Amsterdam, Bruxelles, Londres, Madrid et Lisbonne ; — un Bulletin commercial.

IL PUBLIE EN OUTRE :

Des articles de fond sur toutes les questions financières à l'ordre du jour, des extraits et résumés de la presse industrielle à l'étranger, des études approfondies sur le présent et l'avenir de toutes les grandes Compagnies. — JURISPRUDENCE INDUSTRIELLE.

On s'abonne à PARIS, 48, RUE NEUVE-DES-MATHURINS. — Dans les DÉPARTEMENTS : Envoyer un mandat sur la poste à l'ordre du directeur.

Un spécimen du Journal est adressé à toute personne qui en fait la demande (franco). — S'adresser pour l'administration et la Rédaction, à M. A. DEHORTER, Directeur-Gérant.

légal des Actes de Société est obligatoire dans la GAZETTE DES TRIBUNAUX, le DROIT et le JOURNAL GÉNÉRAL D'AFFICHES.

à Paris, rue du Commerce, 62.
Le présent acte a été formé en vertu de la loi du 24 juillet 1867, et est soumis à l'administration de la justice, conformément à l'article 10 de la loi du 24 juillet 1867.
Le présent acte a été formé en vertu de la loi du 24 juillet 1867, et est soumis à l'administration de la justice, conformément à l'article 10 de la loi du 24 juillet 1867.

En conséquence, la durée de la société dont s'agit a été et est demeurée définitivement prorogée au premier janvier mil huit cent soixante-six, sous la raison sociale ORSAT et C^{ie} Cléchy.
Il n'a été apporté aucune autre modification à ladite société.
Pour extrait :
Signé : MOUCHEUX. (5362)

3^o Que la raison sociale est : N. BERRÉ et C^{ie}, et qu'elle appartient à chacun des associés.
Pour extrait :
Signé : SCHAYÉ. (5363)

Fait double à Belleville, le dix décembre mil huit cent cinquante-six.
Enregistré à Paris, le dix-neuf décembre mil huit cent cinquante-six, reçu six francs, décimes compris, signé Pomme. (5349)

Un acte sous signatures privées, fait double à Paris le dix décembre mil huit cent cinquante-six, enregistré.
Il appert que M. Charles-Désiré DESCLAIS, demeurant à Paris, rue de la Huchette, 42, et M. Louis-Marcel-Adolphe LIENARD, demeurant aussi à Paris, rue de la Huchette, 42, ont formé une société en nom collectif à l'égard de MM. Desclais et Liénard, et en commandite seulement à l'égard d'une autre personne désignée audit acte, pour l'exploitation d'un fonds de commerce de limonadier et de vente à la tasse de café et de chocolat préparés par le procédé Desclais et Liénard.
Le siège social est fixé à Paris, rue de Rivoli, 33.
La raison et la signature sociales sont DESCLAIS, LIENARD et C^{ie}.

Un acte sous signatures privées, fait double à Paris le dix décembre mil huit cent cinquante-six, enregistré.
Il appert que la société formée entre madame Elise DEVAUREUX, veuve de M. Louis VEILLAT, fabricant de broderies, demeurant à Paris, boulevard Saint-Denis, 26, et madame Marie-Louise-Constance PELLERIN, veuve de M. Casimir PELLERIN, propriétaire, demeurant à Paris, boulevard Saint-Denis, 26, a été chargée de la liquidation de ladite société.
Pour extrait :
Signé : VEILLAT. (5364)

Un acte sous signatures privées, fait double à Paris le dix décembre mil huit cent cinquante-six, enregistré.
Il appert que la société formée entre M. Henry-Eugène MONIER, négociant, demeurant à La Villette, 44, et M. Louis RIGAUD, négociant, demeurant à La Villette, rue de Bordeaux, 44, a été chargée de la liquidation de ladite société.
Pour extrait :
Signé : MONIER. (5365)

Un acte sous signatures privées, fait double à Paris le dix décembre mil huit cent cinquante-six, enregistré.
Il appert que la société formée entre M. Henry-Eugène MONIER, négociant, demeurant à La Villette, 44, et M. Louis RIGAUD, négociant, demeurant à La Villette, rue de Bordeaux, 44, a été chargée de la liquidation de ladite société.
Pour extrait :
Signé : MONIER. (5365)

Un acte sous signatures privées, fait double à Paris le dix décembre mil huit cent cinquante-six, enregistré.
Il appert que la société formée entre M. Henry-Eugène MONIER, négociant, demeurant à La Villette, 44, et M. Louis RIGAUD, négociant, demeurant à La Villette, rue de Bordeaux, 44, a été chargée de la liquidation de ladite société.
Pour extrait :
Signé : MONIER. (5365)

Un acte sous signatures privées, fait double à Paris le dix décembre mil huit cent cinquante-six, enregistré.
Il appert que la société formée entre M. Henry-Eugène MONIER, négociant, demeurant à La Villette, 44, et M. Louis RIGAUD, négociant, demeurant à La Villette, rue de Bordeaux, 44, a été chargée de la liquidation de ladite société.
Pour extrait :
Signé : MONIER. (5365)

Un acte sous signatures privées, fait double à Paris le dix décembre mil huit cent cinquante-six, enregistré.
Il appert que la société formée entre M. Henry-Eugène MONIER, négociant, demeurant à La Villette, 44, et M. Louis RIGAUD, négociant, demeurant à La Villette, rue de Bordeaux, 44, a été chargée de la liquidation de ladite société.
Pour extrait :
Signé : MONIER. (5365)

Un acte sous signatures privées, fait double à Paris le dix décembre mil huit cent cinquante-six, enregistré.
Il appert que la société formée entre M. Henry-Eugène MONIER, négociant, demeurant à La Villette, 44, et M. Louis RIGAUD, négociant, demeurant à La Villette, rue de Bordeaux, 44, a été chargée de la liquidation de ladite société.
Pour extrait :
Signé : MONIER. (5365)

Un acte sous signatures privées, fait double à Paris le dix décembre mil huit cent cinquante-six, enregistré.
Il appert que la société formée entre M. Henry-Eugène MONIER, négociant, demeurant à La Villette, 44, et M. Louis RIGAUD, négociant, demeurant à La Villette, rue de Bordeaux, 44, a été chargée de la liquidation de ladite société.
Pour extrait :
Signé : MONIER. (5365)

Un acte sous signatures privées, fait double à Paris le dix décembre mil huit cent cinquante-six, enregistré.
Il appert que la société formée entre M. Henry-Eugène MONIER, négociant, demeurant à La Villette, 44, et M. Louis RIGAUD, négociant, demeurant à La Villette, rue de Bordeaux, 44, a été chargée de la liquidation de ladite société.
Pour extrait :
Signé : MONIER. (5365)

Un acte sous signatures privées, fait double à Paris le dix décembre mil huit cent cinquante-six, enregistré.
Il appert que la société formée entre M. Henry-Eugène MONIER, négociant, demeurant à La Villette, 44, et M. Louis RIGAUD, négociant, demeurant à La Villette, rue de Bordeaux, 44, a été chargée de la liquidation de ladite société.
Pour extrait :
Signé : MONIER. (5365)

Un acte sous signatures privées, fait double à Paris le dix décembre mil huit cent cinquante-six, enregistré.
Il appert que la société formée entre M. Henry-Eugène MONIER, négociant, demeurant à La Villette, 44, et M. Louis RIGAUD, négociant, demeurant à La Villette, rue de Bordeaux, 44, a été chargée de la liquidation de ladite société.
Pour extrait :
Signé : MONIER. (5365)

Un acte sous signatures privées, fait double à Paris le dix décembre mil huit cent cinquante-six, enregistré.
Il appert que la société formée entre M. Henry-Eugène MONIER, négociant, demeurant à La Villette, 44, et M. Louis RIGAUD, négociant, demeurant à La Villette, rue de Bordeaux, 44, a été chargée de la liquidation de ladite société.
Pour extrait :
Signé : MONIER. (5365)

Un acte sous signatures privées, fait double à Paris le dix décembre mil huit cent cinquante-six, enregistré.
Il appert que la société formée entre M. Henry-Eugène MONIER, négociant, demeurant à La Villette, 44, et M. Louis RIGAUD, négociant, demeurant à La Villette, rue de Bordeaux, 44, a été chargée de la liquidation de ladite société.
Pour extrait :
Signé : MONIER. (5365)

Un acte sous signatures privées, fait double à Paris le dix décembre mil huit cent cinquante-six, enregistré.
Il appert que la société formée entre M. Henry-Eugène MONIER, négociant, demeurant à La Villette, 44, et M. Louis RIGAUD, négociant, demeurant à La Villette, rue de Bordeaux, 44, a été chargée de la liquidation de ladite société.
Pour extrait :
Signé : MONIER. (5365)

Un acte sous signatures privées, fait double à Paris le dix décembre mil huit cent cinquante-six, enregistré.
Il appert que la société formée entre M. Henry-Eugène MONIER, négociant, demeurant à La Villette, 44, et M. Louis RIGAUD, négociant, demeurant à La Villette, rue de Bordeaux, 44, a été chargée de la liquidation de ladite société.
Pour extrait :
Signé : MONIER. (5365)

Un acte sous signatures privées, fait double à Paris le dix décembre mil huit cent cinquante-six, enregistré.
Il appert que la société formée entre M. Henry-Eugène MONIER, négociant, demeurant à La Villette, 44, et M. Louis RIGAUD, négociant, demeurant à La Villette, rue de Bordeaux, 44, a été chargée de la liquidation de ladite société.
Pour extrait :
Signé : MONIER. (5365)

Un acte sous signatures privées, fait double à Paris le dix décembre mil huit cent cinquante-six, enregistré.
Il appert que la société formée entre M. Henry-Eugène MONIER, négociant, demeurant à La Villette, 44, et M. Louis RIGAUD, négociant, demeurant à La Villette, rue de Bordeaux, 44, a été chargée de la liquidation de ladite société.
Pour extrait :
Signé : MONIER. (5365)

Un acte sous signatures privées, fait double à Paris le dix décembre mil huit cent cinquante-six, enregistré.
Il appert que la société formée entre M. Henry-Eugène MONIER, négociant, demeurant à La Villette, 44, et M. Louis RIGAUD, négociant, demeurant à La Villette, rue de Bordeaux, 44, a été chargée de la liquidation de ladite société.
Pour extrait :
Signé : MONIER. (5365)

Un acte sous signatures privées, fait double à Paris le dix décembre mil huit cent cinquante-six, enregistré.
Il appert que la société formée entre M. Henry-Eugène MONIER, négociant, demeurant à La Villette, 44, et M. Louis RIGAUD, négociant, demeurant à La Villette, rue de Bordeaux, 44, a été chargée de la liquidation de ladite société.
Pour extrait :
Signé : MONIER. (5365)

Un acte sous signatures privées, fait double à Paris le dix décembre mil huit cent cinquante-six, enregistré.
Il appert que la société formée entre M. Henry-Eugène MONIER, négociant, demeurant à La Villette, 44, et M. Louis RIGAUD, négociant, demeurant à La Villette, rue de Bordeaux, 44, a été chargée de la liquidation de ladite société.
Pour extrait :
Signé : MONIER. (5365)

Un acte sous signatures privées, fait double à Paris le dix décembre mil huit cent cinquante-six, enregistré.
Il appert que la société formée entre M. Henry-Eugène MONIER, négociant, demeurant à La Villette, 44, et M. Louis RIGAUD, négociant, demeurant à La Villette, rue de Bordeaux, 44, a été chargée de la liquidation de ladite société.
Pour extrait :
Signé : MONIER. (5365)

Un acte sous signatures privées, fait double à Paris le dix décembre mil huit cent cinquante-six, enregistré.
Il appert que la société formée entre M. Henry-Eugène MONIER, négociant, demeurant à La Villette, 44, et M. Louis RIGAUD, négociant, demeurant à La Villette, rue de Bordeaux, 44, a été chargée de la liquidation de ladite société.
Pour extrait :
Signé : MONIER. (5365)

Un acte sous signatures privées, fait double à Paris le dix décembre mil huit cent cinquante-six, enregistré.
Il appert que la société formée entre M. Henry-Eugène MONIER, négociant, demeurant à La Villette, 44, et M. Louis RIGAUD, négociant, demeurant à La Villette, rue de Bordeaux, 44, a été chargée de la liquidation de ladite société.
Pour extrait :
Signé : MONIER. (5365)